



Commission européenne

COMPLÉTER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE EUROPÉENNE

Contribution de la Commission au programme des dirigeants

#FutureofEurope #EURoad2Sibiu

NOUVEAUX INSTRUMENTS BUDGÉTAIRES POUR UNE ZONE EURO DANS LE CADRE DE L'UNION



«Nous n'avons pas besoin de structures parallèles. Par conséquent, nous n'avons pas besoin d'un budget de l'euro distinct, mais d'une ligne budgétaire conséquente dédiée à l'euro zone dans le cadre de notre budget de l'UE.»

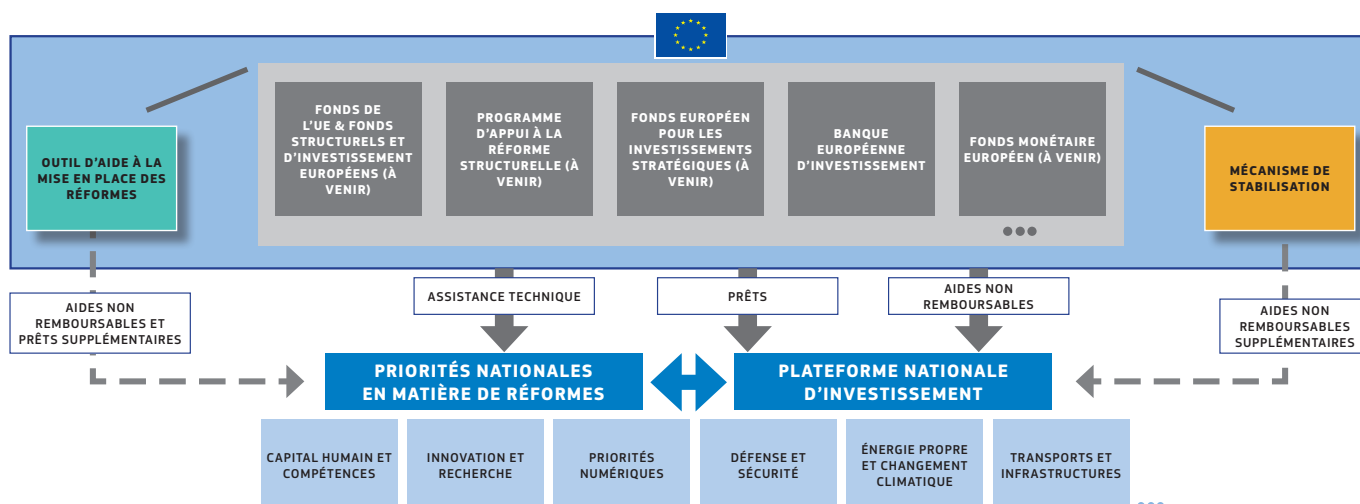
Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, discours sur l'état de l'Union, 13 septembre 2017

La Commission européenne présente une communication relative à de nouveaux instruments budgétaires pour une zone euro stable dans le cadre de l'Union. Cette communication décrit quatre fonctions spécifiques qui sont essentielles à l'approfondissement de l'UEM et propose de prochaines mesures concrètes pour chacune d'elles. Les instruments proposés sont étroitement liés et opéreront en interaction avec le Semestre européen.

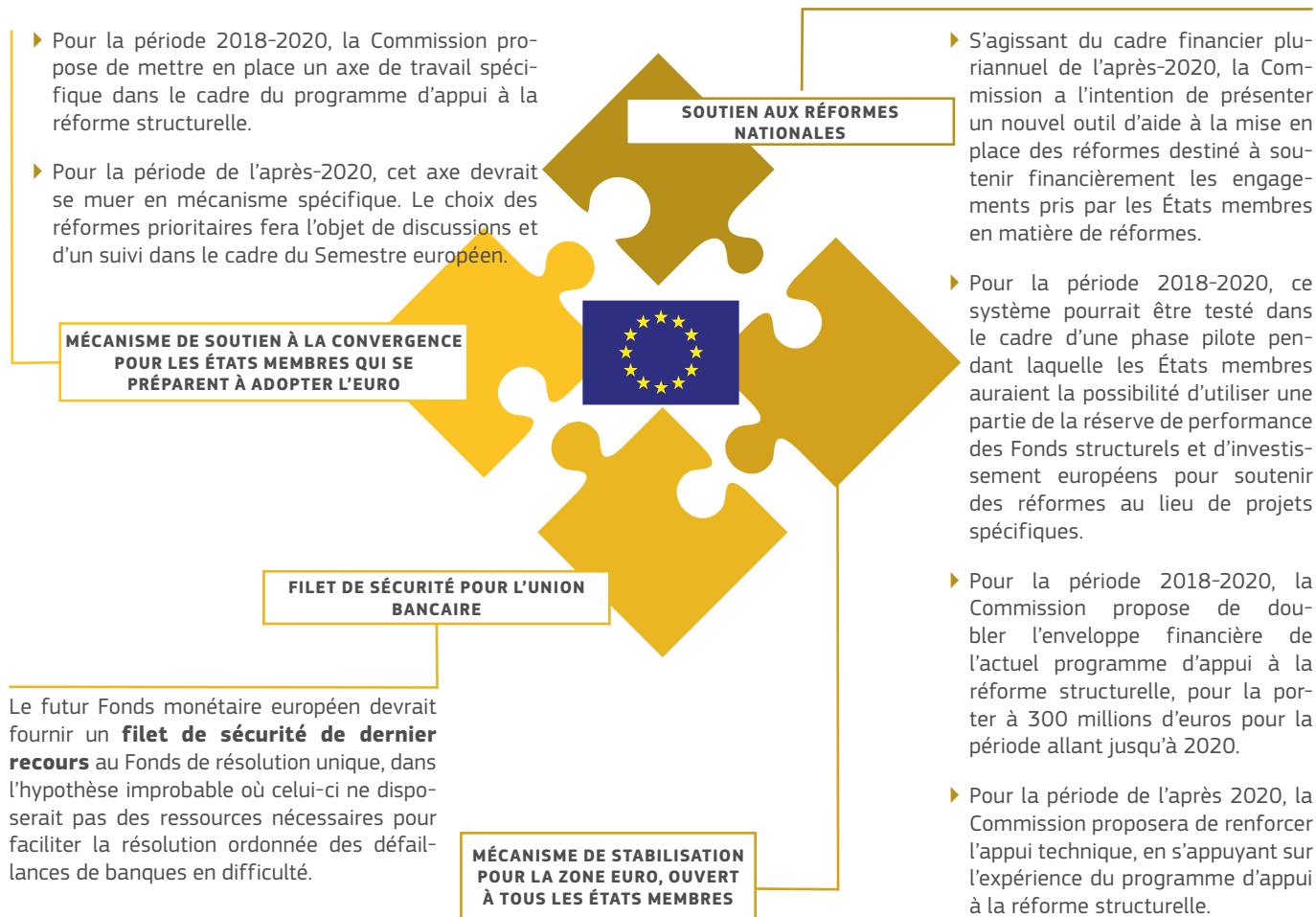
Finances publiques de l'UE après 2020

Pour le cadre financier pluriannuel de l'après-2020, la Commission propose un moyen d'optimiser l'impact des finances publiques de l'UE.

En plus d'un soutien sous la forme d'une assistance technique, d'aides non remboursables et de prêts au titre de futurs instruments de l'UE, deux nouveaux éléments seraient créés: un outil d'aide à la mise en place des réformes, qui permettrait de fournir des aides non remboursables supplémentaires pour soutenir les réformes jugées prioritaires dans le cadre du Semestre européen, et un mécanisme de stabilisation, destiné à fournir rapidement un soutien permettant de maintenir les niveaux d'investissement en cas de chocs asymétriques de grande ampleur.



Nouveaux instruments budgétaires – Quatre fonctions



- Un mécanisme de stabilisation au niveau européen offrirait la possibilité de mobiliser rapidement des ressources pour faire face à des **chocs asymétriques de grande ampleur** qui ne peuvent être gérés au seul niveau national.
- Pour la période de l'après-2020, la Commission envisage de recourir à un instrument spécial géré par ses soins, reposant sur un système européen de protection de l'investissement et destiné à soutenir des priorités, projets ou activités définis au niveau national.

Prochaines étapes

